



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COOPÉRATION
INTERNATIONALE ET DU DÉVELOPPEMENT

Paris, le 26 juin 2007

DÉLÉGATION POUR L'ACTION EXTÉRIEURE DES
COLLECTIVITÉS LOCALES

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**DEUX TÉLÉDÉCLARATIONS EN LIGNE AU SERVICE DE LA
COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE**

**DÉCLARATION APD 2007 ET MISE À JOUR DE LA BASE DE DONNÉES DES
COOPÉRATIONS DÉCENTRALISÉES**

La Délégation pour l'action extérieure des collectivités locales du ministère des Affaires étrangères et européennes innove en proposant aux collectivités territoriales deux télédéclarations sécurisées afin d'obtenir des données plus fiables et de faciliter leurs démarches administratives.

Ces nouveaux outils innovants au service de la coopération décentralisée faciliteront d'une part les démarches administratives des collectivités territoriales, permettront à la France de bénéficier de données plus fiables et contribueront à une meilleure prise en compte et une plus grande coordination de l'action internationale des collectivités territoriales.

Conformément à la Circulaire adressée aux Préfets fin mai 2007, ces deux formulaires, sécurisés et spécifiques pour chaque collectivité territoriale, sont accessibles à l'adresse www.diplomatie.gouv.fr/cncd.

**DÉCLARATION EN LIGNE DE L'AIDE PUBLIQUE AU
DEVELOPPEMENT**

Dans le cadre de l'enquête menée en lien avec l'OCDE et la Direction générale du Trésor et de la politique économique au ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi, les collectivités territoriales, au titre de l'article L. 1115-6 du Code général des collectivités territoriales, peuvent désormais déclarer en ligne les montants qu'elles ont versés en 2006 au titre de l'Aide publique au développement à l'aide d'un formulaire sécurisé.

Les données devront être saisies en ligne **avant le 31 juillet 2007**, délai de rigueur pour en permettre l'exploitation, compte tenu des délais fixés au niveau international par l'OCDE.

Il est très important pour la France et ses collectivités territoriales de faire reconnaître dans les instances internationales l'effort qu'elles accomplissent en matière d'aide au développement.

MISE À JOUR EN LIGNE DE LA BASE DE DONNÉES DES COOPÉRATIONS DÉCENTRALISÉES

Parallèlement, les collectivités territoriales peuvent désormais mettre à jour en ligne les informations les concernant et relatives aux projets de coopération décentralisée (ou actions extérieures) qu'elles mènent avec leurs partenaires du monde.

Ce formulaire de mise à jour sécurisé reprend de manière pré-remplie les données de la base actuellement en ligne sur le site France Diplomatie et, pour les données concernant l'eau et l'assainissement, celles contenues dans la base de données de PsEau.

La vérification et la modification en ligne des informations doivent intervenir **avant le 15 septembre 2007**, la nouvelle base devant être mise en service fin septembre 2007.

Cette future base de données, qui recensera en détail tous les projets menés à l'international par les collectivités territoriales françaises, constitue un instrument au service de la cohérence et de l'efficacité de l'action internationale des collectivités locales, conformément aux orientations adoptées par la Commission nationale de la coopération décentralisée.

INFORMATIONS PRATIQUES

Adresse des deux formulaires
www.diplomatie.gouv.fr/cncd

Identifiant et mot de passe

Pour ces deux déclarations, un identifiant et un mot de passe sont indispensables. Ces informations, spécifiques à chaque collectivité territoriale ont été adressés par courrier postal aux collectivités territoriales de plus de 5000 habitants. Les collectivités territoriales de moins de 5000 habitants ou celles qui n'en ont pas eu connaissance pourront faire une demande d'identifiant et de mot de passe en ligne.

Pour remplir les deux formulaires sécurisés :
www.diplomatie.gouv.fr/cncd

Contact :

Jérôme DUPLAN

Chargé de mission à la communication auprès du Délégué pour l'action extérieure des collectivités locales

Délégation pour l'action extérieure des collectivités locales

Courriel : jerome.duplan@diplomatie.gouv.fr

Tél. : 01.53.69.35.15